



Paris le 9 février 2009

SYNDICAT SOLIDARITE MAISON DES ARTISTES

Face à l'indifférence généralisée quant à la situation des artistes plasticiens professionnels en France, des adhérents et membres (très) actifs de l'association *La Maison des Artistes* ont fondé en 2008 leur syndicat :

Solidarité Maison des Artistes, le SMdA.

Un petit rappel historique de l'association en quelques dates s'impose :

1952 : Création de l'association par et pour les artistes professionnels.

1964 : Création du régime spécifique de sécurité sociale pour les artistes.

1995 : Les fichiers « mission associative association » et « gestion administrative d'assurances sociales » sont séparés pour des raisons évidentes de confidentialité des données de la Sécurité Sociale. Cette différenciation a fait penser, à tort, que « Mda-Sécu » et « MdA-asso » devenaient deux entités séparées, ce qui n'a jamais été le cas.

Statutairement la MdA demeure une seule structure à laquelle sont dévolues deux missions. L'une est associative, l'autre une réelle mission d'intérêt public : la gestion du régime de Sécurité Sociale des artistes auteurs

Aujourd'hui, l'association reste le Siège social des services administratifs de Sécurité Sociale qu'elle a générés.

La Maison des Artistes est l'association la plus représentative des professionnels des arts visuels puisqu'elle a pour effectif 16 000 adhérents, ce qui fait de cette association la plus importante de France, et d'Europe.

Conscients de cette force représentative, des adhérents de l'association ont donc fondé un syndicat libre et indépendant pour la défense des intérêts professionnels et catégoriels de toutes les professions des arts visuels, ils marquent ainsi leur solidarité pour *La Maison des Artistes*.

L'association et le syndicat ont deux bureaux distincts.

Dans une démarche volontaire et déterminée, le **SMDA** a mis en place une action nationale visant à réduire la concurrence déloyale et le préjudice porté à la déontologie de l'artiste dus, entre autres, aux ventes non déclarées de travaux de loisirs et le non respect de l'application des règles fiscales et sociales inhérentes à nos métiers.

Le constat est lourd partout en France puisque la plupart du temps et quel que soit le mode d'exposition-vente (salons, expositions, ateliers *portes ouvertes*) émanant d'associations, d'organisations privées ou publiques, 80% des exposants vendent leurs travaux sans en déclarer les revenus.

Depuis début 2009, les correspondants régionaux du **SMDA** ont mis le pied à l'étrier (Alsace, Île de France, Normandie, Pays de Loire, régions PACA et Rhône-Alpes) afin que les organisateurs d'expositions, salons et autres manifestations culturelles fassent preuve de vigilance.

Par ailleurs, une commission spéciale et interne au bureau du syndicat travaille sur la défiscalisation pour les particuliers acquéreurs d'œuvres d'artistes vivants.

Un projet de loi initié par *La Maison des Artistes* et présenté au Sénat en 2006.

Alors que ce projet était un réel espoir pour lutter contre la précarité des artistes et la recrudescence des ventes illégales, le Ministère de la Culture l'a mis à l'écart en 2008.

La remise à l'étude de ce projet par le Ministère est l'une des principales revendications du **SMDA** pour 2009.

Adhérer au **SMDA** représente un soutien réel pour tous les artistes mais aussi pour la création contemporaine graphique et plastique professionnelle.

Merci pour l'attention que vous porterez à ce communiqué.

Les membres du bureau du SMdA

Toutes les informations sur : <http://www.solidaritemda.com>

Syndicat **SMDA** *Solidarité Maison Des Artistes*
HÔTEL SALOMON DE ROTHSCHILD - 11 RUE BERRYER 75008 PARIS

Courriel : contact.smda@gmail.com
<http://www.solidaritemda.com>

Siège social : 14 passage Lhomme 75011 Paris